

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvere à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 1ère Phase - Réalisation de la Ligne Aérienne de Contact (LAC 01) - Marché n°00 320 U - Avenant n°3 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après appel d'offres ouvert, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement SCLE/SPIE DROUARD la réalisation de la ligne aérienne de contact de la première phase du tramway pour la rive droite et une section de la ligne B (Bougnard à Peixotto) par marché 00320U, pour un montant de 6 995 695,60 € HT.

Vous avez autorisé un avenant n°1, par la délibération N°2003/0338 lors du Conseil de Communauté du 23 mai 2003 actant le changement de SPIE DROUARD en SPIE RAIL.

Lors du Conseil de Communauté du 11 juillet 2003 par la délibération n°2003/0463, vous avez autorisé un avenant n°2 actant la réorganisation du groupe SCLE et le transfert à INEO SCLE FERROVIAIRE.

Un certificat administratif, notifié le 3 novembre 2003, a pris en compte le changement de dénomination sociale de la société SPIE RAIL en AMEC SPIE RAIL.

Un certain nombre de modifications sont survenues durant les phases chantiers dont les caractéristiques n'avaient pu être établies à la rédaction du cahier des charges initial. S'agissant d'un marché à prix global et forfaitaire, il convient, aujourd'hui, de prendre en compte ces adaptations dont les principales sont :

- 1) Prestations complémentaires pour un montant de 317 197,66 € HT.
 - Peinture des consoles supports de LAC à la demande des architectes des aménagements urbains,
 - Extension de certains éléments de LAC sur la zone de remisage des ateliers de La Bastide, en bas de la Côte des 4 Pavillons et sur la zone Talence Peixotto.
- 2) Suppression de prestations pour un montant de 470 999,77 € HT
 - Le remplacement de la ligne aérienne de contact par le système d'alimentation par le sol pour deux inter stations des hauts de Garonne,
 - La suppression de l'éclairage public associé à la ligne aérienne de contact entre le pont Saint Emilion et la mairie de Cenon,

- La modification du tracé place des Deux Villes qui a conduit à une réduction de la longueur de la ligne, donc à une diminution des quantités d'équipements.

Des négociations ont permis de fixer les montants des prestations complémentaires sur la base des prix du marché initial.

Le montant de ces modifications, en tenant compte des coûts supplémentaires et réductions s'élève, après négociations, à une moins value de 153 802,11 € HT.

En conséquence, il y a lieu de conclure un avenant n°3 pour une diminution de 153 802,11 € HT ramenant le montant global et forfaitaire du marché à 6 841 893,49 € HT.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction centrale des achats et marchés.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- ✓ à signer l'avenant n°3 au marché n° 00320 U ayant pour objet de diminuer le prix global et forfaitaire de 153 802,11 € HT le portant à 6 841 893,49 € HT.
- ✓ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 MAI 2003**

M. ALAIN CAZABONNE

